

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2272

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« mentionné à l'article L. 746-6 du même code défini pour l'installation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.